

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 juillet 2024

Date de convocation : vendredi 28 juin 2024

Délibération n° CC_2024_151
Nomenclature : 4.4.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 56

Pouvoirs :

M. Jean-Luc MARCHAIS à M. Jean-Marc
AUDOUIN, Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc
FOURRE, Mme Aurore DESCHAMPS à M.
Jérôme GARDELLE, M. Pascal GILLARD à Mme
Françoise LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à
M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU à M.
Eric BIGOT, M. Philippe CALLAUD à Mme
Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Philippe
CREACHCADEC à M. Ammar BERDAI, M.
Pierre DIETZ à M. Eric PANNAUD, M. Jean-
Pierre ROUDIER à M. Jean-Philippe MACHON,
Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Fabrice BARUSSEAU à M.
Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Mise en place de la Politique de Sécurité
du système d'information au sein de Saintes -
Grandes Rives, L'Agglo

Le 4 juillet 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, M. Gérard PERRIN, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : Mme Françoise LIBOUREL

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que dans le cadre du plan France Relance, l'Etat accorde des subventions afin de permettre aux administrations, collectivités territoriales et à leurs établissements publics d'initier ou de renforcer la sécurité de leurs systèmes d'information afin de se prémunir de la cybercriminalité de plus en plus active avec des impacts parfois désastreux.

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) est en charge de l'attribution de ces subventions et de l'accompagnement des bénéficiaires. Saintes Grandes Rives, L'Agglo a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a bénéficié du Parcours Cybersécurité avec l'accompagnement de l'ANSSI et du prestataire Terrain, la société ORNISEC.

Ce parcours est subventionné à hauteur de 90 000 euros par l'Etat. La participation restant à la charge de Saintes Grandes Rives, L'Agglo s'élève à donc 20 000 euros pour ce projet.

Ce parcours Cybersécurité, engagé en 2022, est composé de 2 étapes :

- Etape 1 : Etat des lieux techniques des systèmes d'information - terminé en juin 2023,
- Etape 2 : Identification des enjeux métiers en fonction de la menace afin de définir un plan de sécurisation.

Par la déclinaison de ces étapes, une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et une charte informatique ont été rédigées, à l'attention des agents, qui précisent notamment les droits et obligations des utilisateurs (droit à la déconnexion, l'usage des outils numériques...). Une restitution a été réalisée le 17 juin 2024 en réunion des Vice-Présidents et le 21 juin 2024 en Comité Social Territorial.

La PSSI se compose de deux documents : la PSSI Générale et la PSSI Opérationnelle, précisant les actions à mener dans le but de renforcer le niveau de protection des systèmes d'information (campagne de phishing, sensibilisation des agents, double authentification depuis un ordinateur, étude sur le déplacement des outils métiers en mode hébergé, évolution du matériel (pare-feu) ...).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire par la présente délibération de mettre en place et d'approuver la politique de sécurité des systèmes d'information (générale et opérationnelle).

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la directive européenne « Sécurité des réseaux et de l'information dite « directive NIS1 » du 6 juillet 2016,

Vu la directive européenne « Sécurité des réseaux et de l'information dite « directive NIS2 » du 27 décembre 2022,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

Vu la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique,

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 dite « ordonnance RGS » relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et prévoyant le référentiel général de sécurité,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Vu l'information en Comité Social Territorial du 21 juin 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de valider la politique de sécurité des systèmes d'information,

Considérant les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, gestionnaire 0988, fonction 020, nature 21838,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de mettre en place et d'approuver** la politique de sécurité des systèmes d'information (générale et opérationnelle).
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

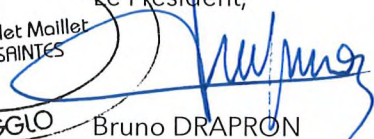
- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote


Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Françoise LIBOUREL

Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.